

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 23 avril 2026****Date de convocation :** 17 avril 2026**Date d'affichage :** 17 avril 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Nombre de Conseillers présents :** 17**Nombre de Conseillers votants :** 19

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mme LEGEMBLE, M HILLION, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mme DURAND, M BLONDEL, Mme AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, M RAULT Rémy, Mme ROSSELOT Nathalie, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUAS formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme MAIGNAN-NABUCET pouvoir à Mme DURAND, M SERRANDOUR pouvoir à Mme CHATELLIER

Etaient absents :

M HILLION est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET, Maire

DELIBERATION N°2026-2-034 : Désignation du représentant au Conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) « Dinan-Cap Fréhel Tourisme »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) dénommée « Dinan-Cap Fréhel tourisme ».

La SPL est administrée par un Conseil d'Administration composé de treize membres, tous représentants des collectivités territoriales ou de groupements de collectivités territoriales actionnaires répartis comme suit :

- Dinan Agglomération : 8 sièges,
- Commune de Dinan : 1 siège,
- Commune de Saint-Cast-Le-Guildo : 1 siège,
- Commune de Fréhel : 1 siège,
- Commune de Plévenon : 1 siège,
- Communes représentées dans l'Assemblée Spéciale : 1 siège.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune de Fréhel.

Considérant la candidature de :

- M Didier CHOLET
- Mme Hélène BEAUVALLET

Il est procédé au vote :

- M Didier CHOLET : 14 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention
- Mme Hélène BEAUVALLET : 4 voix pour, 14 voix contre, 1 abstention.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 4 voix contre (M Jean-Pierre RAULT, Mme Nathalie ROSSELOT, M Rémy RAULT, Mme Hélène BEAUVALLET), 1 abstention (Mme MEHOUAS)

DESIGNE M Didier CHOLET comme représentant de la commune de Fréhel au Conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) « Dinan-Cap Fréhel Tourisme »

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET



Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 24 avril 2026

Le Maire,

Didier CHOLET



Le Secrétaire,

Pierre HILLION

